

## Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité

Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU\*

### The salaried workforce in the cultural sector, 2009: flexibility and diversification

Comparé à l'ensemble du salariat en France, celui du secteur culturel se singularise nettement : les emplois y sont plus flexibles, les contrats plus souvent à durée limitée, les rémunérations plus dispersées. Les employeurs sont plus souvent de taille modeste et implantés en région parisienne. Le salariat y est plus jeune et masculin.

Une analyse approfondie révèle cependant que ces caractéristiques globales tiennent principalement à certains domaines d'activité culturels (le spectacle, l'enseignement artistique et de loisirs) où la grande flexibilité de l'emploi, les faibles volumes individuels d'activité, la rotation (*turn over*) des salariés sont la règle. Dans d'autres domaines culturels (l'édition, l'architecture, le patrimoine), la physionomie du salariat s'écarte peu de celle observée dans l'ensemble de l'économie (prépondérance du CDI et du travail à temps plein). Dans les domaines où l'emploi est le plus flexible, la pluriactivité est particulièrement répandue : les salariés travaillent alors pour plusieurs activités culturelles (par exemple, en combinant des emplois dans le spectacle vivant et dans la création visuelle), mais surtout interviennent à la fois dans le champ culturel et à l'extérieur de celui-ci.

En 2009, 26 millions de personnes sont salariées au moins une heure en France (voir « Les DADS », p. 13). Parmi elles, 697 000 interviennent dans le secteur culturel, c'est-à-dire dans un établissement (entreprise, association, etc.) dont l'activité principale relève du champ de la culture (voir « Le champ de la culture », p. 14). Ces personnes ne représentent pas l'ensemble des actifs qui interviennent dans ce secteur : en effet, environ un quart des actifs du secteur culturel sont non-salariés (professions libérales, auto-entrepreneurs, artisans, etc.). Seuls les salariés sont ici pris en compte.

Au sein des établissements du champ culturel, tous les salariés sont concernés par la présente étude, quelle que soit la nature de la profession qu'ils exercent : qu'il s'agisse d'une profession spécifique à la culture (artiste, architecte, journaliste, etc.) – que l'on qualifiera dans la suite du document, par souci de simplification, de profession culturelle (voir « Les professions spécifiques à la culture », p. 14), ou bien d'une profession non culturelle, c'est-à-dire d'une profession que l'on peut retrouver dans tout autre

secteur de l'économie (employé administratif, secrétaire, comptable, agent commercial, etc.).

Après avoir dégagé, dans un premier temps, les caractéristiques qui distinguent globalement les salariés du secteur culturel de l'ensemble des salariés en France, l'étude s'attache, dans un deuxième temps, à mettre en lumière les différences internes au salariat culturel en dégageant cinq grands domaines d'activité et d'emploi. Une troisième partie, enfin, approfondit l'une des spécificités les plus marquées de ce salariat : la pluriactivité.

### LE SALARIAT CULTUREL : DES SINGULARITÉS FORTES

Le salariat culturel se distingue de l'ensemble du salariat à la fois par la nature de ses postes, par les caractéristiques de ses salariés et par celles de ses employeurs.

\* Respectivement attachée statisticienne de l'Insee et ingénieur de recherche, chargées d'études au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS).

## L'exercice de professions spécifiques et une grande flexibilité de l'emploi

En 2009, 1,2 million d'emplois salariés sont occupés dans un établissement du champ culturel<sup>1</sup>. Près des trois quarts portent sur des professions culturelles : 61 % concernent des professions du spectacle, 7 % des professions littéraires (principalement des journalistes). Les professions non culturelles (plus d'un poste sur quatre) relèvent le plus souvent de fonctions administratives ou commerciales.

Plus des deux tiers des emplois sont à durée limitée<sup>2</sup>, soit une proportion nettement plus importante que dans l'ensemble du salariat où cette proportion ne dépasse pas 30 % des postes de travail en 2009.

Plus précisément, ce sont surtout les postes relevant d'une profession culturelle qui sont occupés à durée limitée : 81 % sont dans ce cas (et 91 % des postes occupés par des artistes des spectacles), contre 40 % des emplois concernant des professions non culturelles.

Un peu plus de la moitié des postes sont nouveaux par rapport à 2008, c'est-à-dire ont été créés en 2009 ou bien existaient déjà l'année précédente mais étaient occupés par une autre personne<sup>3</sup>. La proportion de postes nouveaux dans le secteur culturel est naturellement variable selon la nature des emplois : elle est plus élevée lorsque le poste est à durée limitée (65 %) ou lorsqu'il concerne une profession culturelle (59 %).

## Des temps de travail courts, des rémunérations très dispersées

Les emplois de la culture représentent 557 millions d'heures salariées en 2009<sup>4</sup>. Les quelque 700 000 salariés qui interviennent dans la culture cette année-là y travaillent donc en moyenne 800 heures annuelles. Ce volume horaire moyen est très variable d'un actif à l'autre puisque 29 % sont salariés moins de 100 heures dans le secteur culturel et 23 % plus de 1 800 heures<sup>5</sup>.

Un tiers des salariés qui travaillent au moins une heure dans le secteur culturel interviennent également en dehors de ce secteur ; ils sont alors salariés pour environ 700 heures en moyenne à l'extérieur du champ culturel.

La masse salariale s'établit à 9,3 milliards d'euros nets pour le secteur culturel en 2009<sup>6</sup>. Les salariés de la culture

perçoivent donc en moyenne un salaire annuel total<sup>7</sup> de 16 300 euros nets, soit nettement moins que le salaire annuel moyen versé en France cette même année (19 400 euros nets<sup>8</sup>). Ils sont plus nombreux que les autres salariés à percevoir des indemnités chômage (un quart des salariés de la culture, contre 12 % de l'ensemble des salariés) : celles-ci s'élèvent alors à 9 000 euros nets annuels, en moyenne tous jours (contre 4 700 euros nets en moyenne pour les salariés indemnisés en 2009, tous secteurs confondus).

Au total, en cumulant salaires (dans et hors champ culturel) et éventuelles allocations de chômage, les salariés sont rémunérés à hauteur d'un peu plus de 18 500 euros nets en moyenne en 2009<sup>9</sup>, soit une rémunération inférieure aux 20 000 euros de rémunération nette totale perçue en moyenne par les salariés en France. Cette différence s'explique par les durées d'emploi plus courtes, et non par le niveau de salaire horaire, qui s'élève en moyenne à 16,70 euros nets en 2009 dans le champ culturel, soit 3 euros de plus que dans l'ensemble du salariat en France<sup>10</sup>.

De plus – et cela constitue une autre caractéristique du salariat culturel –, les rémunérations sont plus dispersées que dans l'ensemble du salariat. En effet, la moitié disposent de moins de 15 800 euros et les 10 % les plus favorisés perçoivent plus de 38 000 euros nets dans l'année. Dans l'ensemble du salariat, ces mêmes seuils s'établissent respectivement à 17 000 euros et 32 500 euros.

## Un salariat jeune, francilien et masculin

Les femmes représentent 47 % des salariés qui interviennent au moins une heure dans le secteur culturel ; elles y sont donc légèrement moins nombreuses que dans l'ensemble du salariat où la parité est pratiquement observée<sup>11</sup>.

En revanche, ces salariés sont nettement plus jeunes et franciliens que la moyenne. En effet, 59 % des salariés qui travaillent dans la culture ont moins de 40 ans (contre à peine plus de la moitié dans l'ensemble des salariés) et 47 % résident en région parisienne (22 % des salariés tous secteurs confondus).

Ces caractéristiques ne sont pas distribuées de la même façon selon le temps que les salariés consacrent au secteur culturel. Ainsi, les salariés qui y travaillent peu de temps (moins de 100 heures annuelles) sont nettement plus jeunes (66 % ont moins de 40 ans) et résident plus souvent en

1. En France, on dénombre 41 millions de postes de travail salarié occupés au moins une heure au cours de l'année 2009. Source : DADS 2009.

2. Il s'agit principalement de contrats à durée déterminée, mais également de contrats de travail temporaire, d'emplois aidés et de contrats d'apprentissage.

3. À titre de comparaison, dans l'ensemble du salariat en 2009, une personne sur dix travaille dans la même entreprise depuis moins d'un an. Voir Anne MANSUY et Cédric NOUËL DE LA BUZONNIÈRE, « Une photographie du marché du travail en 2009 », *Insee Première*, 2011, n° 1331. Cette donnée, issue de l'« Enquête emploi » de 2009, porte sur l'emploi principal des salariés en France métropolitaine en 2009 et non sur l'ensemble de leurs postes : elle n'est donc pas strictement comparable à la notion de poste nouveau mais constitue néanmoins une bonne indication de la plus grande instabilité de l'emploi salarié dans la culture, par comparaison avec l'ensemble du salariat.

4. En France en 2009, l'ensemble des emplois représentent 377 milliards d'heures salariées. Source : DADS 2009.

5. Le seuil de 1 800 heures est proche des 1 820 heures salariées qui équivalent à un emploi à temps complet occupé toute l'année, sur la base de 35 heures hebdomadaires.

6. En France en 2009, l'ensemble des emplois engendrent 509 milliards d'euros de salaires nets. Source : DADS 2009.

7. C'est-à-dire pour leurs activités dans le champ de la culture et éventuellement en dehors de ce champ.

8. Pour information, le salaire annuel net associé à un emploi au Smic occupé toute l'année (sur une base de 35 heures de travail hebdomadaire) est de 12 510 euros en 2009.

9. Rappelons que ne figurent ici que les revenus issus du travail salarié ; sont donc exclus les autres revenus tels que ceux tirés d'une activité indépendante, des droits d'auteur, etc.

10. Pour information, le Smic s'élève en 2009 à 6,90 euros nets par heure. Source : DADS 2009, France entière tous secteurs confondus.

11. Les femmes représentent 49 % de l'ensemble des salariés en France en 2009. Source : DADS 2009.

région (60 %) que ceux qui travaillent à temps complet toute l'année dans ce secteur (où 46 % ont moins de 40 ans et 46 % habitent hors de l'Île-de-France).

## Des employeurs souvent implantés en Île-de-France et exerçant sous statut associatif

Les 61 000 établissements du champ culturel se démarquent nettement de la moyenne des établissements actifs en France<sup>12</sup>, par le poids de l'implantation francilienne et des associations (34 % des établissements du secteur culturel sont implantés en Île-de-France et 39 % sont des associations contre respectivement 19 % et 3 %).

Ils sont dans près de deux cas sur trois de petite taille (moins de 2 salariés en moyenne employés dans l'année<sup>13</sup>).

Au-delà de cette vision générale du champ culturel, de fortes différences s'observent d'un domaine culturel à l'autre.

## CINQ GRANDS DOMAINES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

Les différents secteurs d'activité qui composent la culture ont été regroupés en cinq domaines en suivant une double logique : une logique d'activités d'une part, en recherchant ce qui rapproche ou, au contraire, éloigne les secteurs les uns des autres en termes d'activités : celles qui relèvent de l'édition, celles qui portent sur la création visuelle, etc. D'autre part, une logique de physionomie de l'emploi : durée et pérennité<sup>14</sup> des emplois d'une année sur l'autre, poids des professions culturelles, etc. (graphique 1).

En termes de nombre de salariés employés, le premier domaine ainsi distingué porte sur les activités du spectacle. Il rassemble plus de 420 000 salariés qui travaillent au moins une heure en 2009 dans l'industrie du film et du phonogramme<sup>15</sup>, dans le spectacle vivant<sup>16</sup> ou dans un troisième sous-domaine, hybride, qui regroupe diverses activités du spectacle (organisateurs de spectacles, festivals musicaux, sociétés d'auteurs du spectacle vivant et enregistré, etc.) sous l'intitulé générique « autre création artistique ».

Usuellement, l'industrie du film et du phonogramme, d'une part, et l'édition audiovisuelle<sup>17</sup>, d'autre part, sont

rassemblées dans une même branche, celle de l'audiovisuel. La présente analyse fait au contraire apparaître que ces deux types d'activités sont très distincts au regard des caractéristiques de l'emploi : l'édition audiovisuelle se révèle proche des secteurs de l'édition en général – des emplois le plus souvent à durée illimitée et pérennes d'une année sur l'autre –, tandis que l'industrie du film et du phonogramme se rapproche du spectacle vivant par un recours massif au salariat très flexible.

Avec 175 000 salariés, le deuxième domaine regroupe les différentes activités de l'édition : édition de livres<sup>18</sup>, de presse<sup>19</sup> ou audiovisuelle. L'emploi salarié dans ce domaine est plutôt classique, au sens où il repose souvent sur des postes à durée illimitée, occupés de façon pérenne.

Le troisième domaine culturel réunit les activités d'architecture et du patrimoine<sup>20</sup> et emploie 96 000 salariés sur des postes souvent à temps complet, occupés toute l'année. La grande majorité des salariés exerce ici une profession administrative et non une profession spécifique à l'architecture ou au patrimoine. En effet, une partie importante des professionnels de l'architecture échappe au champ de la présente étude du fait de l'exercice non salarié de leur métier (architectes libéraux).

L'enseignement artistique et de loisirs, avec 19 000 salariés, est un petit domaine. Il porte sur les formations en arts, théâtre et musique qui ne délivrent pas de diplôme professionnel mais sont plutôt organisées à des fins récréatives ou de développement personnel : par exemple les cours de musique délivrés par des professeurs de piano, les conservatoires – lorsqu'ils ne délivrent pas de diplôme professionnel –, les cours d'art, les écoles de théâtre, de beaux-arts, de photographie et du spectacle vivant à l'exclusion de l'enseignement secondaire technique ou professionnel et de l'enseignement supérieur<sup>21</sup>. L'emploi salarié y est souvent à durée limitée et, naturellement, occupé par des enseignants.

La création visuelle fait l'objet du cinquième et dernier domaine : elle rassemble 14 000 salariés qui travaillent dans la création relevant des arts plastiques<sup>22</sup>, les activités photographiques et le *design*. L'emploi salarié concerne ici essentiellement des fonctions supports (fonctions administratives, techniques et commerciales), les créateurs – plasticiens, photographes, *designers* – attachés à ce domaine exerçant le plus souvent leur activité dans le cadre de l'indépendance et non du salariat.

12. En France à la fin de l'année 2009, 4,6 millions d'établissements actifs sont répertoriés. Source : Sirene 2009.

13. 77 % des établissements actifs en France à la fin de l'année 2009 emploient en moyenne moins de 2 salariés dans l'année.

14. Les postes de travail sont dits pérennes d'un an sur l'autre s'ils existaient déjà l'année précédente et étaient occupés par les mêmes salariés.

15. Enregistrements sonores, production de films pour la télévision, le cinéma, les institutions et la publicité, postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes pour la télévision, distribution et projection de films cinématographiques.

16. Arts du spectacle vivant, activités de soutien au spectacle vivant, gestion des salles de spectacles.

17. Édition et diffusion de programmes radio, édition et distribution de vidéos, édition de chaînes généralistes et thématiques.

18. Édition de livres, autres activités d'édition (telles que l'édition, y compris en ligne, de catalogues, de photos, gravures et cartes postales, de cartes de vœux, d'affiches et reproductions d'œuvres d'art, de matériel publicitaire, etc.), activités de traduction et d'interprétariat.

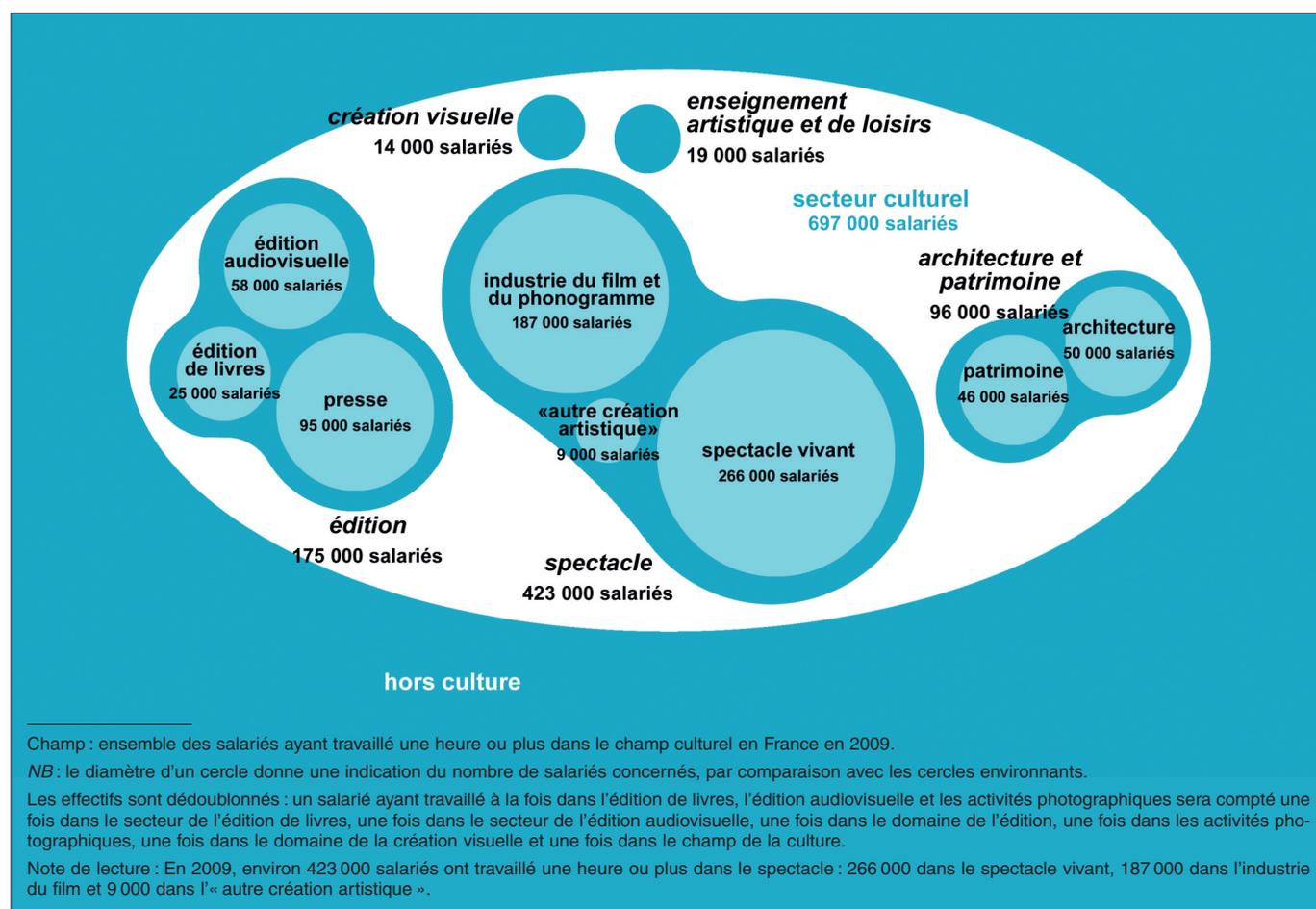
19. Activités des agences de presse, édition de journaux, revues et périodiques.

20. Conception de bâtiments, gestion des musées, des bibliothèques et des monuments historiques.

21. Les écoles d'art (beaux-arts, spectacle vivant, etc.) et les écoles d'architecture qui délivrent des diplômes relèvent de l'enseignement scolaire ou supérieur dans la nomenclature d'activités (NAF 2008) et donc du champ de compétences des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ces écoles font ainsi partie des activités relevant des codes 85.32Z et 85.42Z, qui rassemblent l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire technique ou professionnel d'une part, supérieur d'autre part, qu'ils soient culturels ou non.

22. La création relevant des arts plastiques rassemble des ateliers œuvrant dans la restauration ou la confection d'objets d'art, des ateliers d'arts plastiques pour les amateurs, etc.

Graphique 1 – Les différents domaines du secteur culturel selon leurs effectifs salariés en 2009



Source : Insee DADS 2009/DEPS 2012.

## DANS LE SPECTACLE, UN EMPLOI SALARIÉ TRÈS FLEXIBLE, MASSIVEMENT INVESTI PAR DES PROFESSIONS SPÉCIFIQUES AU DOMAINE

Le spectacle représente, en 2009, 820 000 postes de travail, 423 000 salariés et plus de 34 000 établissements. Le principal sous-domaine est le spectacle vivant, avec 266 000 personnes salariées au moins une heure, suivi de l'industrie du film et du phonogramme (190 000 salariés) et, loin derrière en termes d'effectifs, l'« autre création artistique » (moins de 10 000 personnes). Certains de ces salariés interviennent, on le verra plus loin, dans plusieurs secteurs du spectacle, cumulant par exemple des emplois dans le spectacle vivant et dans l'industrie du film et du phonogramme.

Près de 220 millions d'heures sont salariées dans le spectacle pour un montant de 3,7 milliards d'euros nets ([tableau 1](#), consultable en ligne). En moyenne, une heure dans le spectacle est donc rémunérée 17 euros nets. Toutefois, cette moyenne dissimule de fortes disparités : dans l'industrie du film et du phonogramme, le salaire horaire net moyen dépasse 19 euros (il est même supérieur à 22 euros dans la production de films pour la télévision ou

le cinéma), tandis qu'il est inférieur à 15 euros dans le spectacle vivant et l'« autre création artistique ».

## Quatre emplois sur cinq sont occupés par des professionnels des spectacles

Le spectacle se distingue des autres domaines culturels notamment par l'exercice prédominant de professions spécifiques à la culture – en l'occurrence spécifiques au monde du spectacle. Ainsi, plus de 80 % des emplois sont occupés par des artistes des spectacles (en particulier dans le spectacle vivant et l'« autre création artistique », où ils sont alors essentiellement artistes de la musique et du chant) ou par des professionnels techniques des spectacles (surtout dans l'industrie du film et du phonogramme ; ils sont alors principalement assistants techniques ou cadres artistiques et technico-artistiques) ([tableau 2](#), consultable en ligne).

Signalons aussi la présence, dans le spectacle vivant et l'« autre création artistique », de nombreux employés administratifs (8 % des postes) ainsi que d'animateurs socio-culturels (4 %).

## 84 % des postes sont à durée limitée

Le spectacle fait également figure d'exception par rapport aux autres domaines culturels en termes de forme des

emplois. En effet, l'emploi à durée limitée y est la norme, concernant plus de 80 % des postes de l'industrie du film et du phonogramme, du spectacle vivant et de l'« autre création artistique ». Les seules autres activités culturelles où la flexibilité est élevée sont l'édition audiovisuelle et la création artistique relevant des arts plastiques, mais la proportion de postes à durée limitée y est de plus de 30 points inférieure à celle qui prévaut dans le spectacle ([tableau 3](#), consultable en ligne).

Cette flexibilité est encore plus intense sur les seuls postes occupés en tant que professionnels des spectacles (90 % des postes sont à durée limitée), illustrant un recours important à l'intermittence.

En corollaire, les postes « nouveaux » en 2009 par rapport à 2008<sup>23</sup> sont très fréquents : davantage dans l'industrie du film et du phonogramme (69 %) que dans le spectacle vivant et l'« autre création artistique » (54 %). Parmi les seuls emplois à durée limitée, la part des postes nouveaux atteint 75 % dans l'industrie du film et du phonogramme, et autour de 60 % pour les deux autres sous-domaines du spectacle.

## 42 % des actifs sont salariés moins de 100 heures dans le domaine

Nombreux sont les actifs du spectacle qui y interviennent peu de temps : 42 % y sont salariés moins de 100 heures au total et seulement 11 % y occupent un temps complet toute l'année : ce caractère discrimine très fortement le spectacle des autres domaines culturels ; seul l'enseignement culturel en est assez proche de ce point de vue ([tableau 4](#), consultable en ligne). On le verra plus loin, cette faible activité dans le domaine s'accompagne de multiples activités parallèles, à l'intérieur du secteur culturel ou au dehors.

De façon générale, le salariat du spectacle est plutôt masculin ; les femmes ne représentent que 40 % de l'ensemble de cette catégorie d'emploi. Le spectacle est en revanche un domaine ouvert aux jeunes : plus de 60 % de ses salariés ont moins de 40 ans. Les salariés de l'industrie du film et du phonogramme résident massivement en région parisienne (62 %), beaucoup plus que les salariés du spectacle vivant et de l'« autre création artistique » (un peu moins de 40 %) qui sont eux-mêmes nettement plus franciliens que l'ensemble des salariés (22 %).

Si les caractéristiques des salariés sont distribuées de façon variable d'une activité du spectacle à l'autre, elles varient également en fonction du temps de travail effectué dans le domaine. Ainsi, les jeunes et les actifs travaillant en région sont particulièrement nombreux parmi les salariés qui interviennent peu de temps dans le spectacle : les moins de 40 ans représentent 67 % de ceux qui sont salariés moins de 100 heures dans le domaine, contre 52 % de ceux qui y sont salariés plus de 1 800 heures en 2009. Les Franciliens représentent 40 % des salariés de moins de 100 heures dans le spectacle contre 58 % de ceux qui y travaillent à temps complet toute l'année.

## Associations en région et SARL en Île-de-France

Les 34 200 employeurs du spectacle en 2009 ont pour activité principale le spectacle vivant (23 000 établissements), l'industrie du film et du phonogramme (9 800 établissements, dont plus de 6 000 pour les seules activités de production de films pour le cinéma, la télévision et la publicité) ou l'« autre création artistique » (près de 1 400 établissements) ([tableau 5](#), consultable en ligne).

Concernant les caractéristiques des employeurs, l'industrie du film et du phonogramme se distingue fortement des deux autres domaines du spectacle : ses employeurs sont fortement implantés en région parisienne (64 %), le plus souvent constitués en SARL (68 %) et, dans une proportion non négligeable, de grande taille (14 % emploient dix salariés ou plus en moyenne). *A contrario*, les établissements du spectacle vivant et de l'« autre création artistique » sont dans près de trois cas sur quatre implantés en région, relèvent le plus souvent du statut associatif et sont de très petite taille.

## DANS L'ÉDITION, UN EMPLOI SALARIÉ PLUTÔT STABLE, REPOSANT SUR DES PROFESSIONS LITTÉRAIRES OU DU SPECTACLE

En 2009, l'édition représente plus de 225 000 emplois occupés pendant au moins une heure, 175 000 salariés et un peu plus de 8 000 employeurs. Elle est composée de la presse (95 000 salariés), de l'édition audiovisuelle (58 500 salariés) et de l'édition de livres (25 500 salariés).

Bien que moins importante que le spectacle au regard des effectifs, l'édition lui est comparable en termes de volume de travail et de masse salariale. Ainsi, près de 200 millions d'heures et 3,7 milliards d'euros de masse salariale sont déclarés, dont plus de la moitié dans la presse : en moyenne, une heure de travail dans l'édition est rémunérée 19 euros nets. Ce salaire horaire moyen est plus élevé dans l'édition audiovisuelle (plus de 20 euros par heure) et la presse (19 euros) que dans l'édition de livres et la traduction (17 euros).

## 57 % de professions culturelles

Plus de la moitié des postes de l'édition concernent des professions spécifiques à la culture, telles que des professions littéraires (principalement des journalistes) ou des spectacles (artistes ou, surtout, professionnels techniques des spectacles).

Cette spécialisation des emplois concerne près des trois quarts des postes de l'édition audiovisuelle, proches en cela des emplois dans le spectacle. Elle est un peu moins intense dans la presse où près de la moitié des emplois sont occu-

23. C'est-à-dire les postes qui ont été créés en 2009 ou bien qui existaient déjà en 2008 mais étaient occupés par d'autres salariés.

pés par des journalistes. En revanche, dans l'édition de livres et la traduction, moins de 20 % des emplois portent sur des professions culturelles ; il s'agit alors surtout de cadres de l'édition et de journalistes.

Lorsqu'ils ne sont pas occupés par des professionnels de la culture, les postes de l'édition portent le plus souvent sur des fonctions administratives, techniques ou commerciales d'entreprises, exercées en tant que cadres, professions intermédiaires ou employés.

## L'emploi à durée illimitée est la norme

À l'instar de l'ensemble du salariat, l'édition est un domaine fortement investi par l'emploi à durée indéterminée : un tiers des postes seulement (34 %) sont à durée limitée. Ce poids est plus élevé dans l'édition audiovisuelle (51 %, et même 61 % parmi les seuls postes s'appuyant sur des professions culturelles) que dans l'édition de livres et la presse (24 %).

Le poids modéré de l'emploi à durée limitée explique celui des postes nouveaux par rapport à l'année précédente : 38 % des emplois de l'édition sont dans ce cas. Cette proportion est variable d'un sous-domaine à l'autre : 29 % de postes nouveaux dans l'édition de livres et la traduction, 35 % dans la presse et 46 % dans l'édition audiovisuelle. Naturellement, cette part est encore plus élevée parmi les seuls emplois à durée limitée (près de 60 %).

## Des durées de travail longues

Dans l'édition, 18 % des actifs seulement sont salariés moins de 100 heures et 39 % y travaillent à temps complet toute l'année. L'édition audiovisuelle se distingue toutefois des deux autres sous-domaines de l'édition par des temps de travail un peu inférieurs.

## Un domaine féminin et très implanté en Île-de-France

Les femmes sont particulièrement nombreuses dans la presse où elles représentent 53 % des salariés et surtout dans l'édition de livres (63 % de femmes) ; l'édition audiovisuelle demeure en revanche très masculine (42 % de femmes).

Quelle que soit l'activité d'édition, environ la moitié des salariés qui y travaillent au moins une heure ont moins de 40 ans. Les jeunes salariés sont plus nombreux sur les postes occupés peu de temps (56 % de ceux qui sont salariés moins de 100 heures dans l'édition en 2009 ont moins de 40 ans) que parmi les salariés travaillant à temps complet toute l'année dans l'édition (41 %).

C'est enfin un domaine nettement francilien, 52 % des salariés de la presse résidant en Île-de-France, et même 62 % de ceux qui interviennent dans l'édition de livres ou dans l'édition audiovisuelle.

## Des établissements franciliens de grande taille, constitués en SARL

En 2009, le domaine de l'édition repose sur 8 120 établissements : plus de 4 500 établissements de la presse, plus de 2 000 éditeurs de livres et 1 500 éditeurs audiovisuels (dont une majorité d'éditeurs et de diffuseurs de programmes radiophoniques).

Examinée sous l'angle de ses employeurs, l'édition est le domaine culturel le plus francilien, avec 40 % d'établissements implantés en région parisienne (c'est même le cas de plus de la moitié des éditeurs de livres et des employeurs de la traduction). Ces établissements prennent le plus souvent la forme d'une SARL (50 %) ou d'une société anonyme (36 %<sup>24</sup>). Ils sont de taille importante : 43 % emploient en moyenne deux salariés (au plus), ce qui est le cas de près des deux tiers des établissements du champ culturel et des trois quarts des établissements actifs en France en 2009. Corrélativement, plus d'un éditeur sur cinq emploie en moyenne plus de 10 salariés en 2009 ; cette proportion atteint presque un quart des éditeurs audiovisuels et des organes de presse.

## DANS L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE, EMPLOI STABLE ET FONCTIONS SUPPORTS

En 2009, 96 000 salariés travaillent une heure ou plus dans l'architecture (50 000) ou dans la gestion de musées, de bibliothèques ou de monuments (46 000). Ils occupent 100 000 emplois dans 13 300 établissements.

120 millions d'heures sont salariées dans ce domaine pour un montant de 1,7 milliard d'euros. La masse salariale dans l'architecture est supérieure à celle de la conservation du patrimoine (+ 40 %), pour un volume d'heures qui lui est supérieur de 26 % : ainsi le salaire horaire moyen est-il plus élevé dans l'architecture (14,50 euros nets) que dans la conservation du patrimoine (13 euros nets).

## L'emploi salarié concerne essentiellement des fonctions administratives ou techniques

L'architecture-patrimoine est le domaine culturel où les professions culturelles sont le moins représentées : ces dernières concernent seulement 21 % des postes salariés de l'architecture et 9 % de ceux du patrimoine. Elles impliquent alors presque exclusivement des architectes salariés<sup>25</sup> pour le premier sous-domaine et, pour le second, principalement des conservateurs du patrimoine, des bibliothécaires et des assistants de la documentation, de la conservation et de l'archivage.

24. La forme associative est toutefois très fréquente dans l'édition audiovisuelle, et plus particulièrement dans l'édition et la diffusion de programmes radio.

25. Rappelons que les architectes libéraux, qui composent la majeure partie de la population des architectes en France, ne font pas partie de la présente étude.

La plupart des postes concernent donc ici des fonctions supports, exercées en tant que cadres, professions intermédiaires ou employés d'entreprises, ou bien sont occupés par des personnels techniques de la fonction publique (magasiniers en bibliothèques, etc.).

## **Les durées de travail sont les plus importantes de tout le secteur culturel**

À l'instar de l'édition, l'architecture-patrimoine emploie environ un tiers de salariés à durée limitée, davantage dans le patrimoine (42 %) que dans l'architecture (23 %) ; l'architecture est d'ailleurs le secteur culturel où le poids de l'emploi à durée indéterminée est le plus fort.

En 2009, les postes « nouveaux » par rapport à 2008 représentent 35 % de l'ensemble des postes du domaine – soit un peu moins que dans l'édition. Ils sont moins fréquents dans l'architecture (27 % de postes nouveaux) que dans la conservation du patrimoine (44 %). Toutefois, si l'on s'appuie sur une base commune, celle des seuls emplois à durée limitée, alors la part des emplois nouveaux est la même dans l'un et l'autre secteur (58 %).

La plupart des salariés qui interviennent dans l'architecture et le patrimoine y effectuent des temps longs : 7 % y sont salariés moins de 100 heures tandis que 44 % y travaillent à temps complet toute l'année (davantage pour l'architecture – 47 % – que pour le patrimoine – 40 %).

## **Les femmes sont nombreuses, surtout sur les emplois de faible durée**

Dans l'architecture comme dans le patrimoine, l'emploi salarié est féminin et jeune (en particulier dans l'architecture, où 60 % des salariés ont moins de 40 ans). Si, dans la gestion du patrimoine, les salariés résident majoritairement en région parisienne, c'est l'inverse dans les activités d'architecture, où plus de 70 % des salariés habitent en région.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les salariés qui travaillent peu de temps : elles représentent ainsi 58 % des salariés travaillant moins de 100 heures dans le patrimoine et 70 % de ceux travaillant moins de 100 heures dans l'architecture (alors qu'elles représentent 50 % et 45 % des salariés travaillant à temps complet toute l'année dans l'un ou l'autre secteur). Dans le domaine du patrimoine, les salariés jeunes et ceux habitant en région effectuent beaucoup plus souvent des temps de travail courts, une caractéristique que l'on ne retrouve pas dans les activités d'architecture.

## **Dans l'architecture, les établissements sont beaucoup plus nombreux que dans le patrimoine, mais de plus petite taille**

13 300 établissements composent ce domaine, 11 500 relèvent de l'architecture et 1 800 de la gestion de musées, de bibliothèques et de monuments. Les deux sous-domaines se caractérisent par une forte implantation en

région : 75 % des établissements d'architecture et 85 % de ceux du patrimoine sont dans ce cas.

La moitié des employeurs de l'architecture sont des SARL et ont une taille intermédiaire (35 % comptent entre 3 et 9 salariés, contre 25 % dans l'ensemble des établissements de la culture).

Près de la moitié des établissements du patrimoine sont des associations. Une partie conséquente – 30 % – des employeurs du patrimoine sont des établissements nationaux à caractère industriel ou commercial, à caractère administratif, ou bien encore des collectivités territoriales. Près d'un quart des établissements de ce sous-domaine sont de grande taille (plus de 10 salariés en moyenne). Les plus grands établissements du patrimoine sont, sans surprise, à Paris et dans sa région : il s'agit de grands musées (certains emploient plus de 3 000 salariés dans l'année) qui expliquent à eux seuls la part prépondérante des Franciliens dans l'ensemble des salariés du patrimoine alors que la grande majorité des établissements est implantée en région.

## **DANS L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET DE LOISIRS, DES POSTES D'ENSEIGNANT DE TRÈS COURTE DURÉE**

L'enseignement artistique et de loisirs représente 19 000 salariés, près de 21 000 emplois et 1 900 établissements en 2009.

Plus de 7 millions d'heures sont déclarées, pour une masse salariale de 89 millions d'euros, soit un salaire horaire de 12 euros nets en moyenne – l'un des montants les plus faibles du champ culturel.

## **59 % des emplois sont occupés par des enseignants**

Une majorité d'emplois (près de 60 %) sont occupés par des enseignants ; d'autres sont occupés par des artistes des spectacles (21 %).

La part des postes à durée limitée dans ce domaine est assez élevée (44 %), tout particulièrement parmi les emplois d'enseignants non spécialisés (professeurs des écoles, par exemple) et beaucoup moins parmi les enseignants d'art (respectivement 53 % et 39 % de postes à durée limitée).

Parmi les emplois occupés à durée limitée, 53 % sont nouveaux par rapport à l'année précédente : l'enseignement artistique et de loisirs est le domaine culturel où la part de contrats courts mais pérennes d'un an sur l'autre est la plus élevée.

Corollaire au poids important des postes à durée limitée, les salariés interviennent dans l'enseignement artistique et de loisirs pour des durées annuelles de travail plutôt courtes : 41 % y sont salariés moins de 100 heures et 6 % seulement y travaillent à temps complet toute l'année.

## Salariés et employeurs sont largement implantés en région

En termes de genre et d'âge, l'enseignement artistique et de loisirs est assez proche de l'édition : à peine plus de la moitié de ses 19 000 salariés sont des femmes et ont moins de 40 ans. C'est le domaine culturel le moins francilien, avec les activités d'arts plastiques et d'architecture : seulement 29 % de ses salariés résident en Île-de-France.

Les hommes et les salariés de moins de 40 ans sont plus nombreux parmi ceux qui travaillent peu de temps dans le domaine : ils représentent respectivement 53 % et 55 % des salariés travaillant moins de 100 heures contre 39 % et 39 % de ceux travaillant plus de 1 800 heures en 2009.

En 2009, près de 1 900 établissements ont pour activité principale l'enseignement artistique et de loisirs. Ils sont pour la plupart (86 %) sous statut associatif, de taille moyenne (c'est-à-dire ont une taille identique à la moyenne des établissements du champ culturel) et, dans plus de quatre cas sur cinq, sont installés en région.

## DANS LA CRÉATION VISUELLE, DES FONCTIONS SUPPORTS FAIBLEMENT RÉMUNÉRÉES

En 2009, 14 000 salariés travaillent au moins une heure dans la création visuelle. La grande majorité (12 200) interviennent dans les activités photographiques, 1 300 dans la création artistique relevant des arts plastiques et 500 dans les activités spécialisées de *design*. Il faut rappeler que les salariés ne représentent qu'une partie des actifs qui travaillent dans la création visuelle, le statut de non-salarié étant très répandu, tout particulièrement en ce qui concerne les activités de conception et de création (artistes plasticiens, photographes, graphistes, *designers*).

Les salariés occupent 14 500 postes et travaillent auprès de 3 400 employeurs.

Un peu plus de 14 millions d'heures sont salariées dans ce domaine (dont 90 % dans les activités photographiques), engendrant 166 millions d'euros de salaires nets : avec moins de 12 euros nets en moyenne, le salaire horaire est ici le plus bas de tout le secteur culturel. Là encore, il est inégalement distribué entre les trois ensembles qui composent ce domaine : un peu plus de 11 euros nets en moyenne dans les arts plastiques et les activités photographiques, mais près de 16 euros nets en moyenne dans les activités spécialisées de *design*.

## Seulement 20 % des postes sont occupés par des plasticiens, des photographes, des *designers*

La grande majorité des postes salariés de la création visuelle concernent des professions non culturelles :

employés, professions intermédiaires administratives et commerciales, mais aussi animateurs socioculturels (dans les arts plastiques), cadres administratifs, commerciaux et techniques (dans les activités de *design*), ouvriers qualifiés travaillant en laboratoire (dans les activités photographiques).

Et lorsqu'ils relèvent de professions culturelles, les emplois salariés sont occupés par des professionnels techniques des spectacles (dans les arts plastiques<sup>26</sup>), par des photographes (activités photographiques), par des professionnels du graphisme, de la mode et de la décoration, ou encore par des architectes (activités spécialisées de *design*).

## Les emplois sont plus stables dans les activités photographiques que dans le *design*

Comme dans l'édition, l'emploi à durée limitée représente 34 % des postes de la création visuelle et, là encore, cette proportion est très variable : autour d'un poste sur trois dans les activités de photographie et de *design*, mais bien davantage dans la création artistique relevant des arts plastiques où un poste sur deux est à durée limitée.

Dans les activités photographiques, les postes occupés par les photographes sont plus souvent à durée limitée que les autres (54 % contre 26 %). Dans les arts plastiques et les activités spécialisées de *design*, l'exercice à durée limitée distingue peu les postes des professionnels de la culture des autres postes.

Les postes créés en 2009, ou occupés cette année-là par un « nouveau » salarié, sont un peu moins fréquents que dans l'édition : en moyenne 35 %. Mais cette moyenne dissimule là encore de grandes disparités selon l'activité : 33 % dans les activités photographiques, 44 % dans la création plastique et 59 % dans le *design*. Dans ce dernier secteur, les postes à durée limitée sont d'ailleurs très fréquemment « nouveaux » (70 %), bien plus que dans la photographie et les arts plastiques (moins de 60 %).

Les salariés effectuent des volumes horaires annuels de travail assez longs : 30 % y travaillent à temps complet tout au long de l'année tandis que 14 % y sont salariés moins de 100 heures. Les trois ensembles qui composent la création visuelle se distinguent de ce point de vue : les temps sont plus courts dans la création relevant des arts plastiques (17 % sont salariés plus de 1 800 heures, 26 % moins de 100 heures), que dans les activités spécialisées de *design* (respectivement 24 % et 12 %) et, surtout, que dans les activités photographiques (respectivement 31 % et 13 %).

## Un salariat féminin et jeune

Dans ce domaine, au moins un salarié sur deux est une femme, davantage dans les arts plastiques (64 %) que dans la photographie (55 %) et le *design* (50 %).

26. Dans 23 % des postes de la création relevant des arts plastiques ; il s'agit alors d'ouvriers ou de techniciens des spectacles fabriquant et montant des décors par exemple. Seulement 6 % des postes de ce sous-domaine sont occupés par des professionnels des arts visuels proprement dits (plasticiens, graphistes et *designers*, ouvriers d'art).

La création visuelle est également ouverte aux jeunes, particulièrement les activités spécialisées de *design* où trois salariés sur quatre ont moins de 40 ans.

Enfin, les salariés des activités photographiques et des arts plastiques résident à plus des deux tiers en région, contrairement aux salariés du *design* qui sont, eux, aux deux tiers franciliens.

Les femmes, les jeunes et les « régionaux » sont particulièrement nombreux parmi les salariés qui interviennent peu de temps dans la création visuelle : ces catégories représentent respectivement 55 %, 70 % et 71 % des salariés qui ont travaillé moins de 100 heures dans le domaine, contre 44 %, 50 % et 58 % de ceux qui y ont accompli plus de 1 800 heures en 2009.

### **Les employeurs de la photographie et du *design* exercent en SARL, ceux des arts plastiques sous statut associatif**

En 2009, la création visuelle rassemble 3 400 établissements : plus de 2 600 dans les activités photographiques, 500 dans les arts plastiques et 250 dans les activités spécialisées de *design*.

Les caractéristiques de ces établissements varient selon l'activité. Ainsi, dans la création relevant des arts plastiques, les établissements sont majoritairement implantés en région, sous statut associatif et de très petite taille.

Dans les activités photographiques, ils sont également souvent implantés en région et de petite taille, mais constitués le plus souvent en SARL.

Enfin, dans les activités de *design*, les trois quarts des établissements sont des SARL, le plus souvent implantés en région parisienne et de plus grande taille que ceux des activités photographiques.

Certaines spécificités du salariat culturel – la plus grande flexibilité de l'emploi, les volumes annuels de travail et de rémunération plus faibles – très marquées dans certains domaines comme le spectacle ou l'enseignement artistique et de loisirs, expliquent très directement une autre caractéristique forte de ce secteur : le très large recours de ses salariés à la pluriactivité. Bon nombre des salariés travaillent en effet dans plusieurs domaines du secteur culturel ou combinent des emplois dans ce secteur et à l'extérieur de celui-ci (voir « Mono et pluriactivité(s) », p. 13).

## **UN USAGE TRÈS RÉPANDU DE LA PLURIACTIVITÉ**

### **La monoactivité est la norme dans l'architecture et le patrimoine, l'édition de livres et la presse...**

Au sein du secteur culturel, la monoactivité est particulièrement répandue dans l'architecture (70 % des salariés de l'architecture travaillent uniquement dans ce secteur d'activités), dans le patrimoine, l'édition de livres et la presse (autour des deux tiers) et, dans une moindre mesure, dans la création visuelle<sup>27</sup> (57 %) (graphique 2). Les monoactifs sont salariés en moyenne autour de 1 500 heures (un sur deux travaille à temps complet toute l'année) et exercent dans plus de 80 % des cas une fonction support (technique, administrative ou commerciale), sauf dans la presse où un monoactif sur deux exerce une profession culturelle (essentiellement celle de journaliste).

### **... elle est plus rare dans l'édition audiovisuelle, le spectacle et l'enseignement artistique et de loisirs**

La monoactivité concerne 48 % des salariés dans l'édition audiovisuelle, 38 % dans le spectacle (38 % dans l'industrie du film et du phonogramme, 34 % dans le spectacle vivant et 19 % dans l'« autre création artistique ») et 21 % seulement dans l'enseignement artistique et de loisirs. Contrairement aux monoactifs du groupe précédent, ces salariés exercent le plus souvent une profession culturelle.

### **6 % des salariés sont pluriactifs à l'intérieur d'un même domaine culturel**

Ce premier type de pluriactivité (qui concerne un peu plus de 42 000 salariés) illustre les liens qu'entretiennent les différentes activités d'un même domaine culturel entre elles : il porte donc sur un cumul d'activités proches les unes des autres (graphique 3).

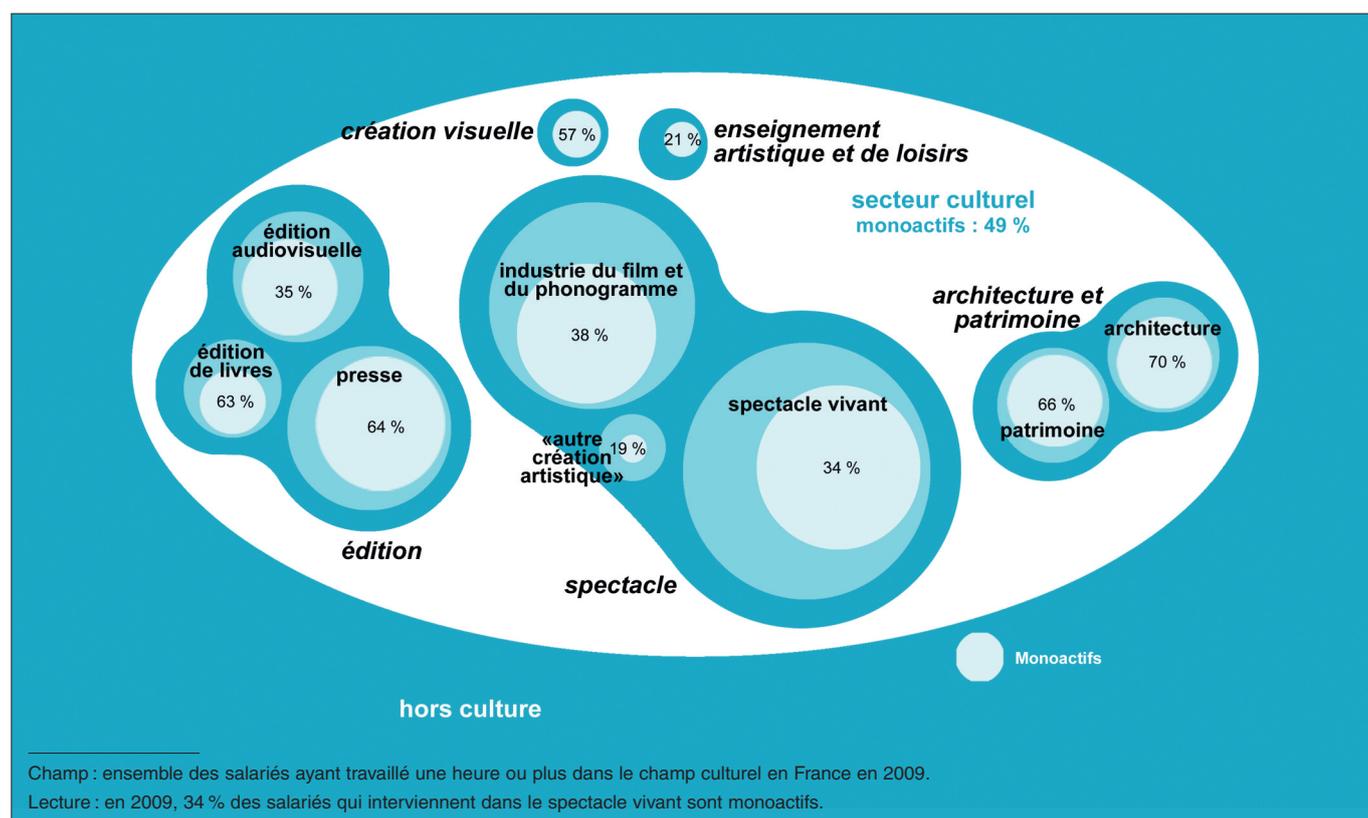
Cette forme de pluriactivité est particulièrement répandue dans le spectacle : 34 000 salariés sont actifs à la fois dans le spectacle vivant et l'industrie du film et du phonogramme (respectivement 13 % et 18 % des salariés de ces deux sous-domaines), 5 100 dans le spectacle vivant et l'« autre création artistique » (2 % et 55 %) et 1 700 dans l'« autre création artistique » et l'industrie du film et du phonogramme (18 % et 1 %). Au total, ce sont 9 % des salariés du spectacle qui combinent des emplois dans deux des trois sous-domaines, voire dans les trois<sup>28</sup>.

Elle est nettement moins fréquente dans l'édition où 4 200 salariés combinent des emplois dans l'édition audio-

27. En raison de la petite taille du domaine et surtout, en son sein, de la création relevant des arts plastiques et des activités spécialisées de *design*, on ne détaille pas la monoactivité propre à chacun des trois sous-domaines qui composent la création visuelle.

28. 13 400 salariés du spectacle, soit 3 % de l'ensemble des salariés du spectacle, interviennent à la fois dans l'industrie du film et du phonogramme, le spectacle vivant et l'« autre création artistique ».

Graphique 2 – Les monoactifs parmi les salariés du secteur culturel en 2009



Source : Insee DADS 2009/DEPS 2012.

visuelle et l'édition de livres et, surtout, dans l'édition audiovisuelle et la presse<sup>29</sup>.

Les combinaisons d'emplois entre l'architecture et le patrimoine d'une part, et les sous-domaines de la création visuelle d'autre part, sont pratiquement inexistantes.

À ce premier type de pluriactivité sont associées des professions culturelles : ainsi, presque tous les postes du spectacle occupés par des salariés pluriactifs portent sur une profession artistique ou technique des spectacles. De même, à l'intérieur de l'édition, les postes des pluriactifs sont majoritairement occupés par des journalistes et des cadres de l'édition.

#### 4 % des salariés sont pluriactifs dans plusieurs domaines culturels distincts

Cette seconde forme de pluriactivité (qui concerne 30 000 salariés) s'exprime, elle aussi, à l'intérieur du champ culturel. Elle associe donc plusieurs activités culturelles, mais qui peuvent relever de logiques d'activités ou de physionomies d'emploi assez différentes.

Elle concerne quasi exclusivement les seuls salariés du spectacle : 7 % des salariés du spectacle interviennent également dans d'autres domaines culturels. Ils sont ainsi un peu moins de 21 000 à travailler également dans l'édition (ils représentent 12 % des salariés de l'édition), 6 200 dans l'enseignement artistique et de loisirs (soit 32 % des salariés de ce domaine), 1 600 dans le patrimoine (2 %) et près

de 600 dans la création visuelle (4 % des salariés de ce dernier domaine).

En revanche, les combinaisons d'emplois sont rares, voire inexistantes, entre l'édition et la création visuelle ou entre l'enseignement artistique et de loisirs et l'architecture-patrimoine, etc.

À l'instar du premier type de pluriactivité, ce second type concerne massivement des professions culturelles (plus des trois quarts des postes), qu'il s'agisse de postes associant spectacle et création visuelle, spectacle et enseignement artistique et de loisirs ou encore spectacle et édition. Seuls les salariés associant spectacle et patrimoine font exception, puisque à peine plus de la moitié des postes concernés portent sur des professions culturelles (essentiellement des artistes ou des techniciens des spectacles).

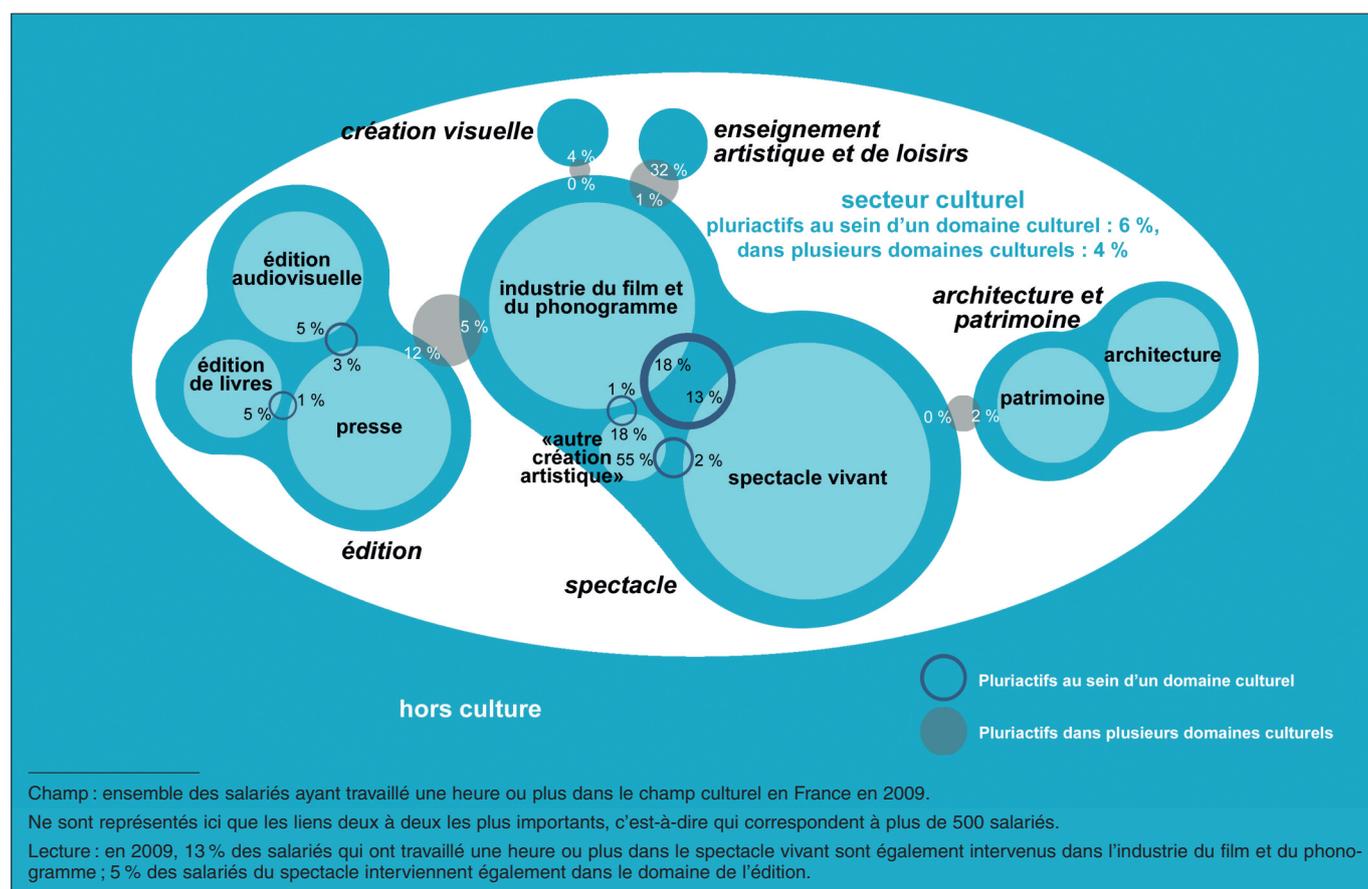
#### 49 % des salariés travaillent également à l'extérieur du secteur culturel

Un salarié du champ culturel sur deux intervient également au moins une heure dans l'année en dehors de ce champ. Cette proportion est particulièrement élevée dans l'enseignement artistique et de loisirs (73 % des salariés) et dans le spectacle (59 %). Elle est moindre dans la création visuelle (41 %), l'édition (35 %) et surtout dans l'architecture et le patrimoine (31 %) (graphique 4).

Pour un individu donné, le découpage du temps de travail salarié entre activités culturelles et activités non cultu-

29. Il est rare que les salariés interviennent dans chacun des trois sous-domaines de l'édition.

Graphique 3 – Les pluriactifs à l'intérieur du secteur culturel en 2009



Source : Insee DADS 2009/DEPS 2012.

relles varie selon qu'il intervient plutôt dans le champ du spectacle, de la création visuelle ou de l'enseignement artistique et de loisirs, ou plutôt dans l'édition ou l'architecture-patrimoine.

Dans le premier cas, il travaille en moyenne plus longtemps en dehors de la culture qu'à l'intérieur de ce champ (respectivement 700 heures et 450 heures salariées environ). Dans le second cas, c'est l'inverse : le temps salarié est plus long à l'intérieur du champ culturel (autour de 700 heures salariées en moyenne) qu'à l'extérieur de ce champ (autour de 650 heures).

Les principales activités non culturelles dans lesquelles interviennent les salariés de la culture, de façon principale ou secondaire, sont l'administration publique générale, l'enseignement<sup>30</sup> (à l'exception de l'enseignement artistique et de loisirs, qui fait partie du champ culturel) et les organisations associatives<sup>31</sup>. Chacun de ces ensembles mobilise 5% des salariés du secteur culturel, aux premiers rangs desquels figurent les salariés de l'enseignement artistique et de loisirs (plus de 20% d'entre eux interviennent dans chacun de ces trois ensembles d'activités non culturelles) et ceux du spectacle (6% dans chacun de ces trois ensembles). Remarquons que la principale activité d'en-

seignement concernée ici relève de l'enseignement supérieur : il s'agit notamment des écoles d'architecture et des écoles régionales et nationale d'arts.

Par ailleurs, 3% à 5% (selon le domaine culturel) des salariés du secteur culturel interviennent dans les agences de travail temporaire.

Cette forme de pluriactivité met en évidence des liens particuliers, par exemple entre la publicité<sup>32</sup> d'une part, et l'édition ou la création visuelle d'autre part (2% des salariés de l'un et l'autre de ces domaines culturels) mais aussi entre l'hôtellerie-restauration<sup>33</sup> et le spectacle (3% des salariés de ce domaine).

En dehors du champ culturel, il est rare d'exercer une profession culturelle. Seulement 12% des postes occupés à l'extérieur du champ culturel concernent un métier spécifique au champ, une proportion qui varie toutefois d'une activité non culturelle à l'autre.

Ainsi, les salariés de la culture occupent assez souvent des professions culturelles lorsqu'ils interviennent dans les organisations associatives (41% des postes de ce secteur occupés par des pluriactifs de la culture relèvent de professions culturelles – il s'agit en majorité de fonctions artistiques des spectacles) ou dans la publicité (15% des postes,

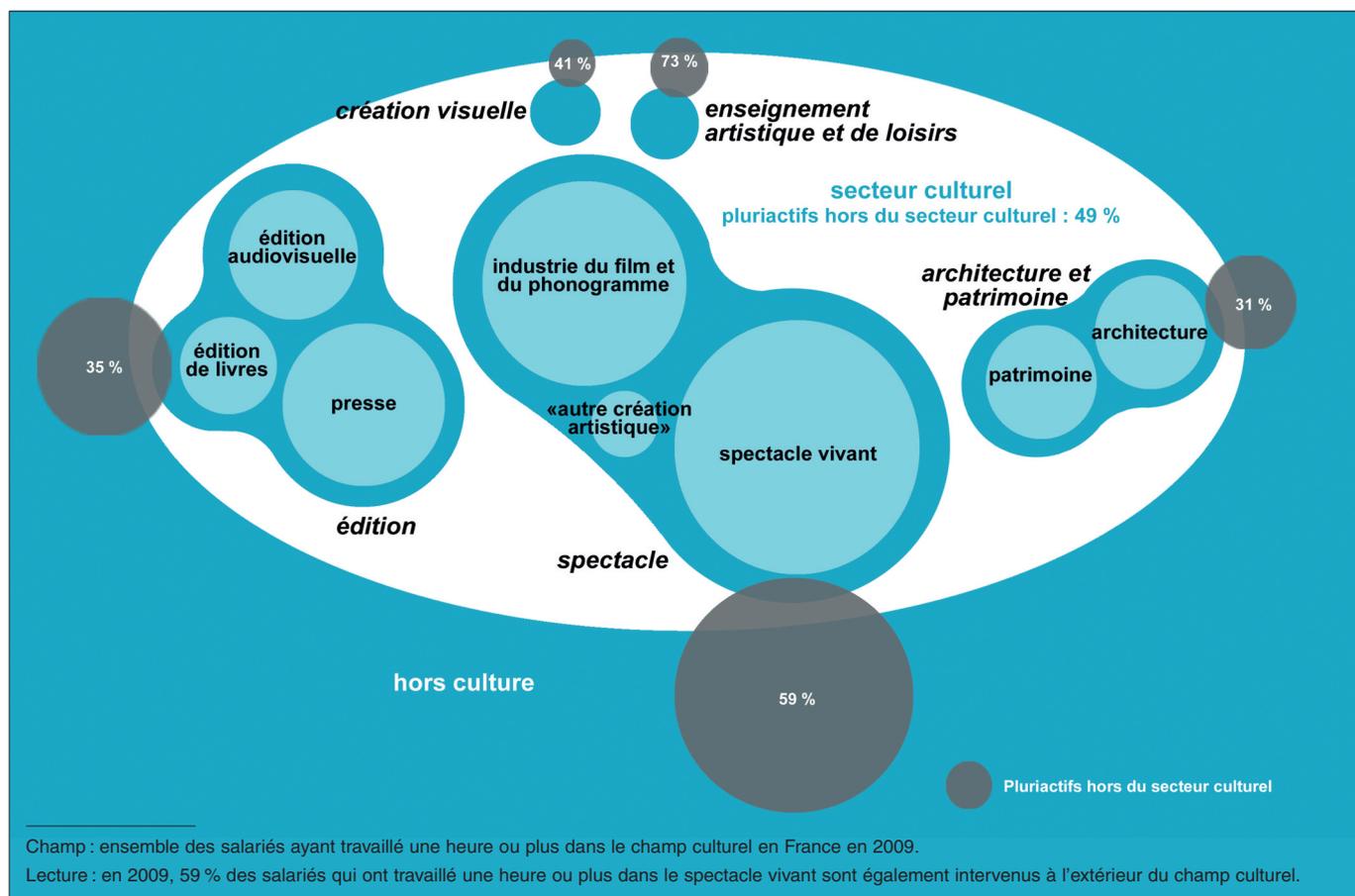
30. Enseignement supérieur, enseignement secondaire général ou technique, formation continue, etc.

31. Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire, code 94.99Z de la NAF. Il s'agit notamment des associations spécialisées dans des occupations culturelles ou récréatives telles que les cercles de poésie, les cercles littéraires, les associations historiques, les clubs de jardinage, les ciné-clubs et les photos-clubs, les clubs d'amis de la musique et des arts, les clubs de travaux manuels, les clubs de collectionneurs, etc.

32. Agences de publicité et régies publicitaires de médias.

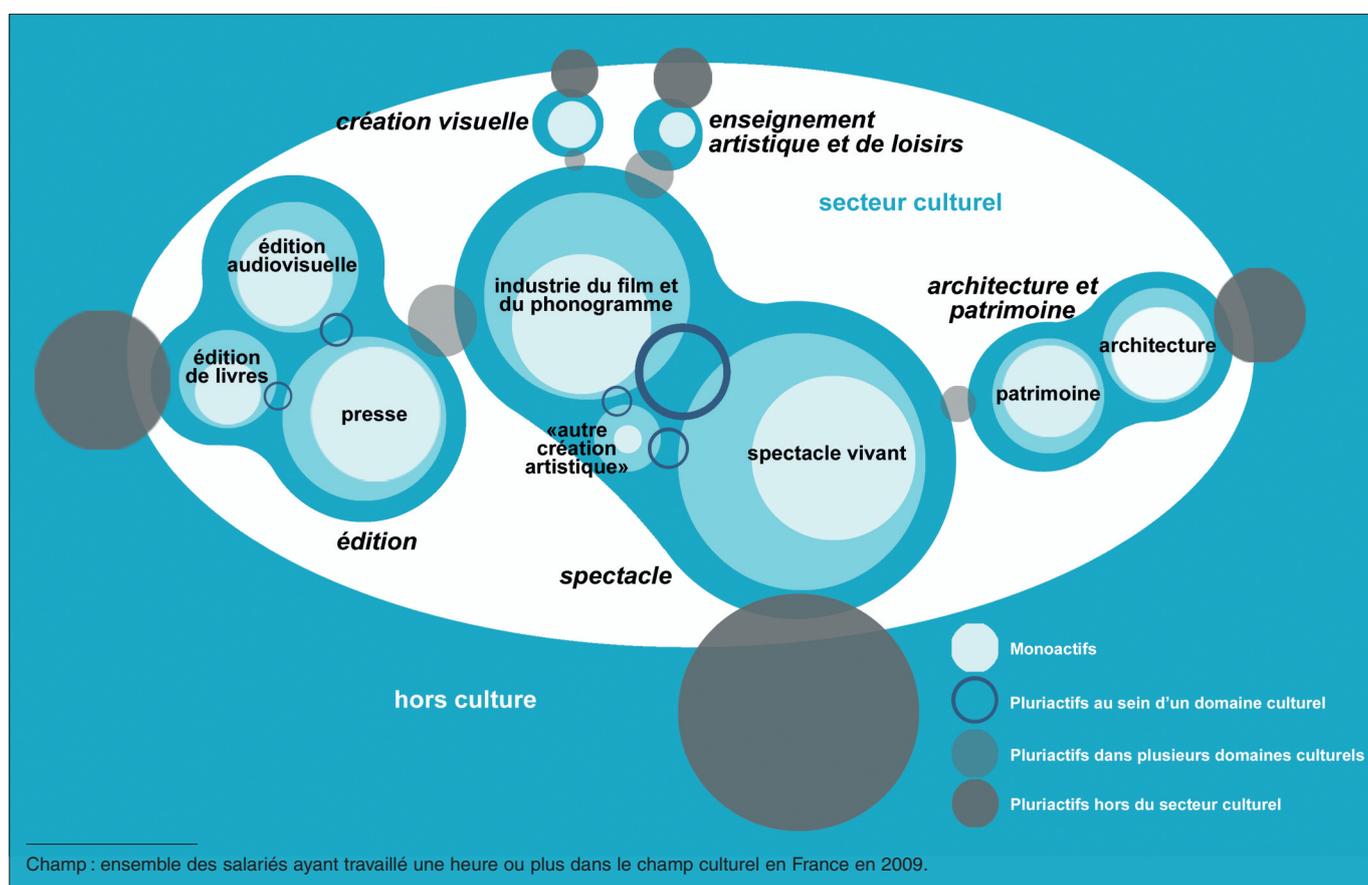
33. Restaurants et services de restauration mobile, traiteurs et autres services de restauration, débits de boissons.

Graphique 4 – Les pluriactifs à l'extérieur du secteur culturel en 2009



Source : Insee DADS 2009/DEPS 2012.

Graphique 5 – Monoactivité et pluriactivités des salariés du secteur culturel en 2009



Source : Insee DADS 2009/DEPS 2012.

occupés par des artistes et des professions littéraires). À l'inverse, ils exercent rarement une profession culturelle lorsqu'ils travaillent dans les agences de travail temporaire ou dans l'hôtellerie-restauration (entre 2 % et 6 % des postes).

Lorsqu'ils travaillent en dehors du champ culturel, les salariés de la culture pluriactifs exercent donc généralement une profession non culturelle. Il s'agit alors principalement de fonctions administratives, mais aussi de fonctions d'enseignement.

Le graphique 5 récapitule les différents modes d'activité évoqués *supra*, en présentant conjointement la répartition des monoactifs, ainsi que celles des différents types de pluriactifs.

Il illustre, sous l'angle de l'emploi salarié, les liens qu'entretiennent entre eux les différentes activités qui composent le champ culturel. Qu'ils combinent des activités culturelles proches les unes des autres en termes de logiques d'activité et de physionomie de l'emploi (par exemple la combinaison édition de livres-presse) ou au contraire différentes (par exemple la combinaison spectacle-patrimoine), les pluriactifs du secteur culturel exercent pour la plupart une profession culturelle.

Cette représentation graphique explicite également les relations que le secteur culturel entretient avec le reste de l'économie : les pluriactifs qui combinent activités culturelles et emploi(s) à l'extérieur du champ culturel exercent le plus souvent, hors de la culture, des professions qui n'ont rien de culturel.

Elle souligne enfin la position centrale qu'occupe le spectacle à l'intérieur du champ culturel. En effet, ses effectifs sont les plus nombreux, les caractéristiques de ses emplois amplifient les spécificités du salariat culturel et ses salariés irriguent largement les autres domaines culturels. ■

## Bibliographie

Marie GUYON, « Une typologie de l'emploi salarié dans le secteur culturel en 2007 », *Culture Chiffres*, 2010, n° 2010-3.

Anne MANSUY et Cédric NOUËL DE LA BUZONNIÈRE, « Une photographie du marché du travail en 2009 », *Insee Première*, 2011, n° 1331.

Anne MANSUY et Loup WOLFF, « Une photographie du marché du travail en 2010 », *Insee Première*, 2012, n° 1391.

### Définitions

Un **poste** associe un salarié, un établissement et une fonction.

Il est dit « **nouveau** » par rapport à l'année précédente si l'emploi n'existait pas l'année précédente ou s'il existait un an plus tôt mais était alors occupé par un autre salarié. À l'inverse, on parle d'emploi **pérenne** d'une année sur l'autre lorsqu'un poste de travail était occupé par le même salarié un an plus tôt.

Une **profession spécifique à la culture** (dite aussi **profession culturelle**) est exercée par un artiste, un architecte, un journaliste, etc., à l'intérieur du champ culturel (journaliste dans une rédaction presse) ou à l'extérieur (*designer* dans une industrie automobile). Cette notion s'oppose à celle de **profession non spécifique à la culture** (dite aussi **profession non culturelle**), qui correspond à un métier technique ou administratif que l'on peut exercer dans tout secteur de l'économie (employés administratifs, secrétaires, comptables, agents commerciaux, etc.).

Le **nombre d'heures salariées** correspond au total des heures pendant lesquelles le salarié est resté lié à l'établissement au cours de l'année considérée : outre le temps de travail effectivement réalisé (y compris les heures supplémentaires), il inclut les congés annuels ainsi que les congés maladie.

### Les DADS

La présente étude s'appuie sur une exploitation statistique spécifique des *Déclarations annuelles de données sociales* sur le champ culturel, réalisée par le DEPS.

La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir, en France, toute entreprise employant au moins un salarié. Destinée à différentes institutions, comme les Urssaf ou les caisses primaires d'assurance maladie, elle contient des informations relatives à l'employeur, au salarié et au poste de travail.

Les DADS concernent le secteur privé, les fonctions publiques d'État, territoriales et hospitalières, ainsi que les activités des ménages employeurs. Leur traitement statistique annuel par l'Insee constitue une source irremplaçable de connaissance sur l'emploi et les salaires en France.

L'analyse réalisée par le DEPS prend en compte tous les salariés intervenus au moins une heure dans le champ culturel en France en 2009. Pour chacun de ces salariés, on dispose des caractéristiques de chaque poste occupé en 2009 (à l'intérieur du secteur culturel et éventuellement à l'extérieur) mais également de chaque poste occupé l'année précédente. Cette source permet notamment d'appréhender la pluriactivité des salariés du champ culturel et d'avoir une indication de la stabilité des emplois d'un an sur l'autre.

### Mono et pluriactivité(s)

Un individu peut effectuer l'ensemble de son travail salarié dans une même activité. Il est alors dit *monoactif* : 49 % des salariés qui interviennent dans le champ culturel en 2009 (soit 343 000 actifs) sont dans ce cas, alors que le travail salarié monoactif est nettement majoritaire dans le reste de l'économie.

Il peut au contraire combiner des emplois salariés dans plusieurs activités. Il est alors dit *pluriactif* : 51 % des salariés qui travaillent au moins une heure dans le champ culturel sont dans ce cas. Cette pluriactivité peut elle-même prendre différentes formes.

Elle peut d'abord se déployer dans plusieurs sous-domaines d'un même domaine culturel (par exemple : un travail dans l'industrie du film, un autre travail dans le spectacle vivant – deux sous-domaines du spectacle). Mais elle peut reposer aussi sur une combinaison d'emplois dans plusieurs domaines différents du champ culturel (par exemple : un travail dans l'industrie du film, un autre dans l'édition de livres, un autre dans l'enseignement artistique et de loisirs, etc.). Elle peut enfin s'exercer à l'extérieur du champ culturel (par exemple : un ou plusieurs emplois salariés dans le spectacle vivant, dans le patrimoine... et un emploi dans l'hôtellerie-restauration). Ces trois types distincts de pluriactivité sont par ailleurs cumulables par un même individu : en 2009, 7 % des salariés du secteur culturel sont dans ce cas.

## Le champ de la culture

Les salariés qui font l'objet de la présente étude sont employés au moins une heure au cours de l'année 2009, par des établissements implantés en France dont l'activité principale relève du champ culturel. Ce dernier est circonscrit à l'aide de la nomenclature d'activités française (NAF 2008) :

<p><b>Spectacle</b></p> <p><b>Industrie du film et du phonogramme</b></p> <p>59.20Z édition d'enregistrements sonores</p> <p>59.11A production de films et de programmes pour la télévision</p> <p>59.11B production de films institutionnels et publicitaires</p> <p>59.11C production de films pour le cinéma</p> <p>59.12Z postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision</p> <p>59.13A distribution de films cinématographiques</p> <p>59.14Z projection de films cinématographiques</p> <p><b>Spectacle vivant</b></p> <p>90.01Z arts du spectacle vivant</p> <p>90.02Z activités de soutien au spectacle vivant</p> <p>90.04Z gestion de salles de spectacles</p>	<p>« Autre création artistique »</p> <p>90.03B « autre création artistique »</p> <p><b>Architecture-patrimoine</b></p> <p><b>Architecture</b></p> <p>71.11Z activités d'architecture</p> <p><b>Conservation du patrimoine</b></p> <p>91.01Z gestion des bibliothèques</p> <p>91.02Z gestion des musées</p> <p>91.03Z gestion des monuments historiques et des attractions touristiques similaires</p> <p><b>Édition</b></p> <p><b>Édition de livres, traduction</b></p> <p>58.11Z édition de livres</p> <p>58.19Z autres activités d'édition</p> <p>74.30Z traduction et interprétation</p>	<p><b>Presse</b></p> <p>63.91Z activités des agences de presse</p> <p>58.13Z édition de journaux</p> <p>58.14Z édition de revues et périodiques</p> <p><b>Édition audiovisuelle</b></p> <p>60.10Z édition et diffusion de programmes radio</p> <p>59.13B édition et distribution vidéo</p> <p>60.20A édition de chaînes généralistes</p> <p>60.20B édition de chaînes thématiques</p> <p><b>Enseignement artistique et de loisirs</b></p> <p>85.52Z enseignement culturel (hors enseignement débouchant sur un diplôme professionnel)</p> <p><b>Création visuelle</b></p> <p>90.03A création artistique relevant des arts plastiques</p> <p>74.20Z activités photographiques</p> <p>74.10Z activités spécialisées de <i>design</i></p>
--	---	--

## Les professions spécifiques à la culture

Les professions exercées en tant que salariés et considérées comme culturelles sont circonscrites à l'aide de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles établie en 2003 (PCS 2003) :

<p><b>Professions du spectacle</b></p> <p><b>Professions artistiques</b></p> <p>354B Artistes de la musique et du chant</p> <p>354C Artistes dramatiques</p> <p>354E Artistes de la danse</p> <p>354F Artistes du cirque et des spectacles divers</p> <p><b>Professions techniques</b></p> <p>353B Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles</p> <p>353C Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles</p> <p>465B Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels</p> <p>637C Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel</p>	<p><b>Professions de la documentation, de la conservation et de l'archivage</b></p> <p>351A Bibliothécaires, archivistes, conservateurs (de la fonction publique)</p> <p>372F Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)</p> <p>425A Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine</p> <p><b>Professions des arts et de la création visuels</b></p> <p>354A Artistes plasticiens</p> <p>465C Photographes</p> <p>465A Concepteurs et assistants des arts graphiques, de la mode et de la décoration</p> <p>637B Ouvriers d'art</p>	<p><b>Professions littéraires</b></p> <p><b>Journalistes et cadres de l'édition</b></p> <p>352A Journalistes et rédacteurs en chef</p> <p>353A Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)</p> <p><b>Auteurs littéraires</b></p> <p>352B Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes</p> <p><b>Traducteurs</b></p> <p>464B Traducteurs, interprètes</p> <p><b>Architectes</b></p> <p>382B Architectes salariés</p> <p><b>Professeurs d'art</b></p> <p>354G Professeurs d'art</p>
--	---	---



Marie GUYON

## L'emploi salarié dans le spectacle en 2008 : une diversité de situations

Paris, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, coll. « Culture chiffres », 2011-6, juin 2011

En 2008, 440 000 personnes sur les 23 millions de salariés en France ont travaillé au moins une heure dans le secteur du spectacle (audiovisuel et spectacle vivant). Les volumes de travail et les rémunérations sont fortement concentrés par une minorité de salariés : 5 % des salariés du spectacle perçoivent 30 % du total des rémunérations. Polyvalence et pluriactivité caractérisent le salariat dans le spectacle, ce qui se traduit par une fragmentation de l'emploi : important recours aux contrats à durée déterminée et perception d'indemnités chômage en complément des salaires. Une typologie des salariés, articulée autour du volume de travail et du montant des salaires horaires, permet de caractériser six types principaux, des professionnels les plus impliqués, qui exercent au moins les trois quarts de leur activité dans le spectacle vivant (35 %) ou dans l'audiovisuel (37 %), aux salariés épisodiques (11 % dans l'audiovisuel et 17 % dans le spectacle vivant).



Marie GUYON

## Diversité des carrières d'auteur de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Les auteurs de la SACD, 1997-2008

Paris, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, coll. « Culture chiffres », 2011-2, avril 2011

En 2008, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) a versé 136 millions d'euros de droits à 17 700 auteurs et compositeurs dramatiques. Entre 1997 et 2008, les répertoires gérés par la SACD ont beaucoup évolué, en particulier celui de l'audiovisuel, du fait des mutations technologiques intervenues depuis la fin des années 1990 dans ce secteur : apparition puis généralisation de la télévision numérique terrestre (TNT), développement des chaînes thématiques, etc.

Les auteurs se distinguent nettement les uns des autres selon le répertoire (audiovisuel ou spectacle vivant) auquel ils participent, leur durée et leur volume de production, leur niveau de contributions aux diffusions et aux représentations, ainsi par les montants de droits perçus. La population des auteurs et compositeurs dramatiques reste âgée et très masculine, bien que les femmes y soient de plus en plus nombreuses.



Marie GUYON

## Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008

Paris, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, coll. « Culture chiffres », 2011-3, avril 2011

En 2008, l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agessa) affiliée 11 000 artistes auteurs, principalement du livre, de la photographie et de l'audiovisuel. Leur nombre s'est élevé de 58 % au cours des quinze dernières années.

Les deux tiers des artistes auteurs affiliés sont des hommes. Toutefois, les femmes sont de plus en plus nombreuses, en particulier parmi les écrivains, les photographes et les auteurs d'œuvres audiovisuelles et dramatiques. La population des artistes auteurs est assez âgée (49 ans en moyenne) et fortement implantée en Île-de-France.

La moitié se partage moins de 10 % de l'ensemble des revenus d'auteurs affiliés à l'Agessa, tandis que les 10 % d'artistes auteurs les mieux rémunérés concentrent à eux seuls plus de la moitié de ces revenus.



Marie GUYON

## Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009

Paris, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, coll. « Culture chiffres », 2011-4, avril 2011

En 2009, la Maison des artistes affiliée 24 000 artistes auteurs, principalement graphistes et peintres. Leur nombre s'est élevé en moyenne de 6 % par an entre 1999 et 2006 et est relativement stable depuis 2007.

Près de 60 % des artistes auteurs affiliés sont des hommes. Toutefois, les femmes sont de plus en plus nombreuses, en particulier parmi les plasticiens, les peintres et les graveurs. Les artistes auteurs sont âgés en moyenne de 44 ans et vivent pour plus de la moitié en Île-de-France.

La moitié se partage 15 % de l'ensemble des revenus d'artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes, tandis que les 10 % d'artistes auteurs les mieux rémunérés concentrent à eux seuls 43 % de ces revenus.

## RÉSUMÉ

En 2009, 26 millions de personnes sont salariées au moins une heure en France et, parmi elles, 697 000 interviennent dans le secteur culturel pour un volume de 557 millions d'heures, soit 800 heures annuelles en moyenne par salarié. Le salariat dans le secteur culturel (qui rassemble les trois quarts environ des actifs intervenant dans ce secteur) se caractérise par une grande flexibilité : des temps de travail courts et des rémunérations très dispersées, et un usage répandu de la pluriactivité. Les salariés sont jeunes, ce sont plutôt des hommes, ils travaillent majoritairement en Île-de-France. Les différentes activités du secteur culturel ont été regroupées en cinq grands domaines, selon une double logique de proximité des activités et de physionomie d'emploi (durée des contrats, pérennité des emplois). L'analyse présente les caractéristiques générales de l'emploi salarié en 2009 pour chacun de ces domaines : le spectacle, l'édition, l'architecture et le patrimoine, l'enseignement artistique et de loisirs et la création visuelle.

## ABSTRACT

*In 2009, 26 million people are paid for at least one hour's work in France, and of these, 697,000 work in the cultural sector for a total of 557 million hours, thereby averaging an annual 800 hours per employee. Salaried workers in the cultural sector (which covers around three quarters of those working within the sector) tend to be very flexible: we typically see short working periods and irregular pay, plus frequent recourse to diversification. The average salaried worker is young and male with the majority working in the Île-de-France area. The various cultural sector activities have been classified into five major areas, based on similarity of activities and the form the work takes (contract duration, whether permanent or temporary, etc.). This analysis looks at the general characteristics of salaried work in 2009 for each of the following areas: entertainment, publishing, architecture and cultural heritage, arts and leisure teaching and the visual arts.*

### Avertissement

La présente analyse s'appuie sur un ensemble de données rassemblées en tableaux, disponibles en ligne sur [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr) > Politiques ministérielles > Études et statistiques > Les publications > Culture chiffres

**Tableau 1** – Répartition du nombre d'heures salariées et de la masse salariale en 2009, selon les domaines culturels

**Tableau 2** – Professions exercées en 2009, selon les domaines culturels

**Tableau 3** – Caractéristiques des postes en 2009, selon les domaines culturels

**Tableau 4** – Caractéristiques des salariés en 2009, selon les domaines culturels

**Tableau 5** – Caractéristiques des employeurs en 2009, selon les domaines culturels

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques> et sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

Pour recevoir régulièrement les publications du DEPS et pour toute demande d'information : [contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)